

Élections 2016

Comité des droits des personnes handicapées (CDPH)

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Comité des droits de l'homme (CtédH)

Comité des droits de l'enfant (CtédE)

Questionnaire pour les candidats

Quatre organes de traités de l'ONU (le Comité des droits des personnes handicapées (CDPH), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Comité des droits de l'homme (CtédH) et le Comité des droits de l'enfant (CtédE)) ont des élections prévues au mois de juin 2016.

Afin de renforcer la composition des comités, en renforçant des élections transparentes et basées sur le mérite, Child Rights Connect, IWRAW Asia-Pacific et le Centre pour les Droits Civils et Politiques ont lancé une initiative commune pour permettre à tous les États et autres parties prenantes de mieux prendre en considération les compétences et expériences des candidats en lice pour le CEDAW, CtédH, CtédE avant les élections.

Ce questionnaire fait partie de l'initiative commune ; il est envoyé à tous les candidats nominés et se base sur les critères énoncés dans le traité concerné. Il fait écho à un questionnaire similaire préparé par l'Alliance Internationale des Personnes Handicapées (IDA) et envoyé aux candidats en lice pour le CDPH.

Les résultats des deux questionnaires seront disponibles sur le site www.untbelections.org. Les résultats seront également partagés avec tous les États membres de l'ONU.

Cette initiative ne signifie pas que nous soutenons ou nous opposons à des candidats de façon individuelle.

Questions ouvertes à tous les candidats

Section générique

1. Nom: KOITA Bamariam

2. Nationalité: Mauritanie

3. Poste actuel: Membre du conseil constitutionnel

4. a. Occupez-vous actuellement un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails :Non

4. b. Avez-vous déjà occupé un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement ? Est-ce que l'un des postes que vous avez occupé par le passé pourrait compromettre votre indépendance et votre impartialité, actuelles ou perçues ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails : je suis un fonctionnaire à la retraite qui dispose d'une totale indépendance.

4. c. Veuillez indiquer tout conflit d'intérêt actuel ou potentiel qui pourrait vous empêcher de faire preuve d'indépendance et d'impartialité dans votre travail comme membre d'un organe de traité de l'ONU. Aucun

5. Comment s'est déroulé le processus de nomination relatif à votre candidature ? La société civile a-t-elle été consultée ? sur une short liste

6.a. Langues de l'ONU parlées couramment : Français

6.b: Niveau d'anglais: moyen

7. Lien vers votre CV complet: Haut commissariat aux droits de l'homme

8. Veuillez résumer votre expérience pertinente pour ce poste (100 mots)

- .parachever, compléter et enrichir une longue carrière consacrée aux droits de l'homme dont les principaux axes ont été:
- .un plaidoyer constant et sur la longue durée pour l'ancrage du droit international des droits de l'homme dans le pays à travers notamment l'aboutissement de la ratification des conventions de droit de l'homme ainsi que l'élaboration et la présentation des rapports initiaux et périodiques de la Mauritanie devant les organes de traités de l'ONU et devant la commission africaine des droits de l'homme et des peuples..

- .une participation importante et continue à l'élaboration de plusieurs textes de loi portant sur la consolidation et la modernisation de l'état de droit ,de la démocratie et des droits de l'homme ainsi que sur la mise en place des institutions de mise en œuvre
- .l'élaboration et l'exécution d'un plan national d'action de promotion et de protection des droits de l'homme tel que recommandé par la conférence de Vienne de 1993.Ce plan sera complété par d'autres relatifs à la traite des personnes à la bonne gouvernance,à la société civile....
- .La visite durant plusieurs années des lieux de détention
- .l'examen et le suivi des plaintes pour violation des droits de l'homme.

9. Durant votre mandat potentiel en tant que membre d'un Comité, quels autres postes ou activités professionnelles avez-vous l'intention d'entreprendre : Aucun

Section spécifique à un traité:

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)

Veillez fournir des réponses aussi précises que possible et ne dépassant pas 200 mots par question.

1. Pourquoi voulez-vous être un membre du Comité des droits de l'homme ?

- .promouvoir les principes et règles prévues par le pacte
- .aider à l'acceptation et à l'application des décisions et recommandations du comité notamment les interprétations qu'il donne pour la mise en œuvre effective du pacte.
- .soutenir les procédures et les voies de recours individuelles.

2. Quels sont vos domaines d'expertise spécifiques concernant le PIDCP? Veuillez fournir des exemples, s'il y a lieu. Avez-vous une expérience particulière dans la gestion des communications individuelles ?

- .une pratique avérée des droits de l'homme au quotidien pendant plus de 20 ans.
- .une observation poussée des lieux de détention dans le cadre de l'examen régulier de la situation des droits de l'homme dans le pays.
- .une participation soutenue à la construction de l'état de droit, des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance à travers les processus de préparation, de présentation et de défense des textes de loi afférents à ces domaines ainsi que les institutions de mises en œuvre des politiques, des programmes et des actions de mise en œuvre.
- .une des principales attributions de la CNDH que j'ai présidée pendant 3ans est de recevoir les plaintes, de procéder aux investigations nécessaires à l'éclatement de la vérité et ensuite de proposer des solutions.

3. Quelles sont, selon vous, les questions émergentes et les défis en ce qui concerne la mise en œuvre du PIDCP? Veuillez fournir 1 ou 2 exemples.

- .les réserves formulées par les États qui pour effet de restreindre la portée du pacte notamment sur les sujets de société
- .la pluralité des traités portant sur des domaines voisins crée des charges importantes qui émoussent le volontarisme des États et le rendement des comités chargés de leur surveillance.

4. Quels sont, selon-vous, les défis de la mise en œuvre du PIDCP au niveau national? (Par exemple normatif, légal, structurel, idéologique ou culturel). Veuillez fournir des exemples.

- .Les particularités locales au plan idéologique et culturel peuvent constituer un frein à la mise en œuvre du pacte qu'une certaine opinion considère comme une perte ou un affaiblissement de "souveraineté juridique". Ce sont ces particularités qui nourrissent essentiellement le phénomène des réserves.

.le grand nombre des administrations intervenantes pose un vrai problème de coordination et de responsabilisation de la structure chargée d'une mise en œuvre complète du pacte .

.les limites des moyens humains et financiers des États sont aussi des handicaps importants à une pleine application du pacte.

5. Les États parties au PIDCP sont tenus de prendre des mesures pour la mise en œuvre du Pacte. Comment proposez-vous de guider les États dans la mise en œuvre effective des standards du Pacte ?

.l'harmonisation et la modernisation des législations nationales avec les dispositions conventionnelles

.la formation et la spécialisation des ressources humaines aux standards internationaux accompagnée de l'affectation de ressources adéquates .

.l'implication réelle des autres parties prenantes ,les INDH, les ong,les acteurs judiciaires et les parlementaires qui peuvent être des relais essentiels et à moindre coût de la mise en œuvre du pacte.

6. Que peut faire le Comité pour renforcer davantage son engagement envers d'autres parties prenantes, tels que les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), les membres du Parlement, les acteurs judiciaires, la société civile et les agences des Nations Unies ?

.le comité gagnerait en richesse en s'ouvrant aux expériences des experts issus des INDH, de la société civile et des praticiens du droit au quotidien.

.le comité devrait encourager et promouvoir une coopération stratégique renforcée avec les organisations internationales des autres parties prenantes .

.le comité devrait accorder une place prépondérante aux analyses ,enquêtes et propositions émanant des agences des nations unies déployées sur le terrain des droits de l'homme.

7. Comment voyez-vous le Comité des droits de l'homme renforcer l'environnement national et international afin de tenir responsable les acteurs privés/entreprises des violations à l'encontre du Pacte ?

.Le comité peut privilégier l'idée d'appliquer la loi la plus favorable aux victimes de violations de droits prévus par le pacte nonobstant le pays d'origine ou d'exploitation de l'entreprise responsable de la violation et qui doit assumer les réparations qui en découlent à tous les plans.

.le comité pourrait réactualiser les différentes études sur la question et travailler à une charte plus contraignante qui s'inspirerait des législations les plus abouties dans le sens du respect des principes du pacte mondial sur la responsabilité sociale des entreprises.

M. Bamariam KOITA